

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

23 mai 2023

---

**SERVICES EXPRESS RÉGIONAUX MÉTROPOLITAINS - (N° 1166)**

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° CD3

présenté par

M. Adam, M. Brosse, Mme Decodts, M. Fait, M. Vuibert, Mme Métayer, Mme Brugnera,  
Mme Heydel Grillere, M. Lainé, M. Perrot, Mme Delpech, Mme Babault et M. Haury

-----

**ARTICLE 2**

À l'alinéa 21, substituer au mot :

« octobre »,

le mot :

« septembre ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le texte actuel de la proposition de loi prévoit que le Gouvernement présente au Parlement, avant le 1er octobre de chaque année, un rapport relatif à l'évolution des dépenses et des ressources de la SGP concourant à l'accomplissement de ses missions.

Or, pour une meilleure préparation budgétaire, il apparaît pertinent que ce rapport puisse être présenté avant le 1er septembre afin de laisser plus de temps pour préparer et ajuster si besoin le budget.

C'est pourquoi, cet amendement propose que le Gouvernement présente au Parlement un rapport avant le 1er septembre de chaque année au lieu du 1er octobre.